

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Madame Caroline HOURDRY, Directrice du Service Commun des Relations Européennes et Internationales (REI),

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900006 – Service Commun des Relations Européennes et Internationales :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO900006, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline HOURDRY, Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Vice-Présidente des Relations Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à Mme Caroline HOURDRY et Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE, en date du 4 octobre 2017.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

La déléguée,



Caroline HOURDRY

La déléguée,



Alexandra MENDOZA-CAMINADE

La Présidente,



Corinne MASCALA